Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 035-213500952-20260707-DELIB2026_128-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Saint-Malo

**Délibération n°2026/128** **Séance du 7 juillet 2026** Feuillet *n°161*

## VILLE de DOL DE BRETAGNE

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le sept juillet, à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal dûment convoqués se sont réunis en salle d'honneur de l'hôtel de ville, sous la Présidence de madame Charlotte GREGOIRE, **Maire.**

**Présents** : Mme Charlotte GREGOIRE, Maire, M. Xavier COADIC, M. Arthur DA SILVA, M. Jérôme DOLBOIS, Mme Pauline GUENERON, Mme Catherine BRIAND, M. Samuel CANTO, M. Jean-Marc BERTIN, Mme Vanessa RAME-HELAINE, Mme Camille HAMM, M. Cyrille LEMONNIER, M. Denis CUCHEVAL, Mme Anne HANTRAYE, Mme Emilie DANDIN, M. Sébastien HERTEL, M. Paul SALARDAINE, Mme Soïzick WILLIAMS, Mme Servane HUBERT.

**Représentés** : M. Jean-René BEASSE (représenté par Mme Charlotte GREGOIRE), Mme Emmanuelle DE BEAUCORPS (représentée par M. Denis CUCHEVAL), Mme Stéphanie HENON (représentée par M. Arthur DA SILVA), Mme Chrystèle KERICHARD (représentée par Mme Vanessa RAME HELAINE), M. Jean-Marie MALECOT (représenté par M. Xavier COADIC), M. Julien LEVERGNEUX (représenté par M. Jean-Marc BERTIN), Mme Karine SECHE (représentée par M. Samuel CANTO), Mme Odile JOUQUAN (représentée par M. Jérôme DOLBOIS), M. Romain GAUTIER-FOUQUET (représenté par Mme Camille HAMM).

Absents : Mme Véronique BOSSARD-SANGUY et M. Jean-Marie GAZENGEL.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 juin 2026
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

**Secrétaire de Séance :** M. Denis CUCHEVAL

---

**4.1 : Fonction publique – Personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T**
**Création et suppression d'un emploi statutaire – mise à jour du tableau des effectifs**

***Rapporteur : Madame le Maire***

Madame le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre de la demande de promotion interne d'un agent de la direction Ressources au grade de Rédacteur territorial, approuvée par la CAP du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, il est proposé de créer un poste Rédacteur territorial afin de la nommer sur ce cadre d'emploi. Elle rappelle que conformément aux lignes directrices de gestion définie par la collectivité et approuvées par un arrêté du Maire du 31 mai 2021, ce poste est fléché sur ce grade.

En parallèle, après avis du Comité Social Territorial, il conviendra de supprimer l'emploi occupé jusque-là par cet agent, dès lors qu'elle aura pu être nommée sur ce nouveau cadre d'emploi.

Il est également proposé au Conseil municipal d'approuver la mise à jour du tableau des effectifs.

Le Conseil municipal,
entendu cet exposé et après avoir délibéré,

- **APPROUVE** à l'unanimité la création d'un emploi de Rédacteur territorial au sein de la direction Ressources.

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

*« Pour extrait, certifié conforme »*

Fait et délibéré à Dol-de-Bretagne,
Le 07 juillet 2026

**Le Maire,**
**Charlotte GREGOIRE**

MAIRIE DE DOL-DE-BRETAGNE (ILLE-ET-VILAINE) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Le secrétaire de séance,**
**Monsieur Denis CUCHEVAL**